

# Compte rendu du Comité Hygiène et Sécurité du 11 février 2013

## A – Procès verbal

Approbation du procès verbal CHSCT du jeudi 22 novembre 2012.

## B - Information

Le médecin, Mme ADDOU, quitte son tour la collectivité à la fin 2013. Un deuxième médecin est donc en recrutement.

Or, lors du dernier recrutement, il a fallu 18 mois pour trouver un médecin, ce qui inquiète les élus CGT.

## C – Suivi des avis et interpellations

Lors des précédentes séances plénières CHSCT, la CGT a réitéré plusieurs questions restées sans réponse.

Le CHSCT de la mairie met en place un relevé de décisions sous la forme d'un tableau représentant les questions non traitées.

## D –Rôle et fonctionnement du CHSCT

### 1. Le règlement intérieur :

Il a été proposé d'approuver le projet du nouveau règlement intérieur.

Or, suite à une réunion préparatoire sur ce sujet le jeudi 8 février 2012, le nombre de questions posées par les divers syndicats étaient trop importantes pour le temps imparti à l'étude de ce projet.

La CGT et l'ensemble des syndicats ont donc demandé le report de ce vote, sollicitant de nouvelles réunions de concertation pour approfondir et finaliser ce projet commun.

### 2. Présentation du projet d'ordre du jour type CHSCT et les suivis des travaux :

Sur ces deux derniers sujets, la direction des ressources humaines a tenté de faire porter la responsabilité des retards des nouvelles organisations CHSCT aux organisations syndicales.

En d'autres termes, les choses avancent quand la direction le décide.

## **E – Programme d'action en santé et sécurité au travail du CHSCT**

### 1. Diagnostic des risques routiers :

Un diagnostic et un état des lieux sur les risques routiers est en cours avec la SMAC (assureur des véhicules de la ville).

Ces travaux doivent aboutir à un plan d'action et de prévention d'ici à la fin 2013.

Compte-tenu de la suppression des moyens de transports automobile, les agents vont être amenés à se déplacer en deux-roues.

La CGT s'interroge sur les E.P.I dues à ces moyens de transport.

### 2. cadre et programmation des rencontres :

#### 2.1. ajustement du plan de prévention des conduites addictives

##### 2.1.1. objectifs du groupe :

- partage autour de l'évaluation du plan et des évolutions possibles.
- Calendrier : réunion spécifique au second trimestre.

#### 2.2. Evaluation du dispositif agression :

##### 2.2.1. Objectifs du groupe :

- présentation de l'évaluation du dispositif
- élaboration de préconisations

##### 2.2.2. calendrier :

- cette action sera travaillée dans les séances de groupe de travail analyse des risques au 2<sup>ème</sup> trimestre réunion spécifique au second semestre.

En fonction des échanges, des réunions de travail pourront être reprogrammées. Ce calendrier fera l'objet d'un réajustement tenant compte de l'avancée des réflexions et de la charge de travail en découlant à la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

## **F – Management de la sécurité**

### 1. Développer la prise en compte de la prévention à chaque niveau de management :

Les assistants de prévention ont participé à trois sessions de formation (37 sur la centaine d'assistants de prévention enregistrés).

En effet, il a été identifié 110 assistants de prévention nommés dans chaque direction.

Pour ces assistants de prévention, la moitié des quotités de travail est réservée à la prévention, à savoir 2 jours /an.

La CGT s'interroge sur leur véritable mission au vu de ces chiffres, sur leurs modalités de fonctionnement et des liens entre les assistants et les représentants du personnel CHS.

## **G –Analyses des risques**

### 1. Cigarette électronique : débat reporté sur la question de la tolérance de la cigarette électronique sur les lieux de travail intérieurs.

Pour les élus CGT, la question se pose et le débat doit rester ouvert.

2. Accidentologie : point de situation des accidents de travail du 01/10/2012 au 31/12/2012.

La municipalité favorise le déplacement en transport en commun et les 2 roues.

Répartition des accidents de trajets :

- en 2 roues : 13 ATJ pour 542 jours d'arrêt
- à pied : 13 ATJ pour 347 jours d'arrêt
- en voiture : 4 ATS pour 8 jours d'arrêt
- en transport en commun : 2 ATJ pour 0 jour d'arrêt

Le tableau de bord des accidents de trajet est à consulter sur place au syndicat.

La répartition des accidents du travail y figure en fonction de la date d'entrée dans le service.

61% des agents arrivés moins d'une année dans le service sont victimes d'accidents.

La CGT s'interroge :

- Quelle est la part de temporaire et de titulaires dans les services ?
- Notre syndicat évoque la reprise d'équipes volantes titulaires dans les services, permettant aux agents d'être formés, évitant ainsi des accidents de travail.

Exemples :

- à la DPE, il y a entre 150 et 170 agents temporaires tous les jours.
- si les titulaires d'équipe volante bénéficiaient d'E.P.I, le coût serait moins élevé.

Monsieur BOLZER demande une analyse plus fine pour les non-titulaires dans les services.

Quel est le personnel le plus concerné ?

Au prochain ordre du jour de la plénière, la question des formations gestes et postures sera posée.

À travailler également, l'évaluation des risques professionnels en lien avec les postes accidentogènes afin de faire évoluer les postes.

## H – Actions de prévention

### 1. Visite CHS

L'objectif est d'organiser au moins visites par an.

1<sup>er</sup> semestre :

- Gymnase Bottière-Chesnaie, équipement neuf, ouverture septembre 2012.
- Aimé Césaire : équipement neuf, visite le 20/03/2013
- Ateliers du Grand Blottereau du SEVE : il s'agit d'un report de 2012 (travaux non terminés) et d'une décision actée en groupe de travail CHS SEVE de septembre 2012.

2<sup>ème</sup> semestre :

- Maison des Habitants et Citoyens de Bellevue : équipement neuf (ouverture en mai 2012) qui intègrent les services suivants :
  - Une mairie annexe
  - Un point info parents
  - Un relai accueil petite enfance
  - Un lieu de vie associative et vie de quartier
  - Une salle polyvalente festive.
- Salle de spectacle Vasse : équipement rénové (réouverture en septembre 2012).

- Maison des Confluences (nouvelle maison de quartier Nantes-sud (ouverture septembre 2012).

4 visites CHS ont été réalisées en 2012 :

- Multi-accueil Nouvelle Vague (suite à l'incendie partiel des locaux le 21 avril 2012).
- EPADH Haute-Mitrie avec accueil de jour
- Ecole du Linot (éducation)
- Accueil du CCAS (Place St Similien)

Chaque visite a donné lieu à un compte-rendu transmis à l'ensemble des participants.

## 2. Inspections :

Elles sont réalisées par le service HSCT sous la responsabilité de l'ACFI (agent de la fonction inspection).

L'objectif fixé dans la procédure est d'organiser au moins 3 inspections par an.

## 3. Enveloppe HSCT :

Modification de la procédure :

L'enveloppe CHSCT a désormais pour vocation d'accompagner la mise en œuvre :

- o d'actions innovantes dans le domaine de la prévention (équipement de travail, nouvelle technologie, aménagement de poste etc...)
- o d'actions de promotion de la prévention de façon ciblée (un métier ou une direction)
- o d'actions de prévention transversale concernant l'ensemble de la collectivité : étude, action de communication...)

la nouvelle procédure de l'enveloppe financière HSCT est à consulter sur place au syndicat.

De ce fait, à compter de 2013, les fauteuils ergonomiques ne sont plus financés par l'enveloppe HSCT mais dans le cadre de la convention FIPHFP.

Cas particulier du CCAS : compte-tenu du statut du CCAS (autonomie budgétaire), 10% du montant de l'enveloppe CHSCT (50 000€) dédiés à la ville ont été affectés au CCAS.

# I – Locaux et équipements

## 1. Équipements de protection

Dotation des policiers municipaux en gilet pare-balles.

En concertation avec les agents, la direction de la Tranquillité Publique a décidé le port de gilets pare-balles pour les policiers municipaux quelle que soit leur activité.

3 grands critères :

- o Le port est obligatoire par tous les temps (sur mesure pour les agents concernés).
- o Les gilets sont normés en N.I.J version 1.1.4 niveau IIIA
- o Le port est dissimulé

La mairie s'engage à nettoyer les gilets : 4 housses par agent.

Cette décision est immédiate puisque les gilets sont achetés.

La question du métier des policiers a été posée par la CGT :

Leur mission est avant tout préventive, différente donc de celle des policiers nationaux.

Quel rôle va jouer le policier municipal face aux incivilités ou autre ?

La question du port d'arme en découle.

La direction souligne le fait qu'il s'agit de la sécurité des agents et que ceux-ci ne sont pas sur des missions dangereuses.